



Julie Juste-Vignasse
Agente au Maire de La Grande Motte
Délegate à l'urbanisme, au développement
durable, à l'aménagement et à l'équipement
Délegate Communautaire du Pays de l'Or

LA GRANDE-MOTTE ...

Certe, l'ensemble des communes de l'Agglomération du Pays de l'Or, et la Grande Motte par la même occasion, accusent un retard certain en termes d'offre immobilière et par la même occasion de logements sociaux. Ce qui entraîne une contrainte d'état à nous y conformer. Cette exigence devra être corrigée par le PLH.

Même si les quotas, échéances obligations sont telles qu'elles paraissent innatendables concertations et propositions sont au programme de la collectivité.

À la Grande Motte, le manque naturel de foncier dû à la situation géographique d'un territoire «fermé», avec ses lois littorales de protection, nécessaires, Natura 2000, les plans contre les inondations, les réseaux et stations d'épuration, l'adaptabilité des services publics ... sont des freins qui, pris en compte réduisent l'espace libre ou à l'étrier.

Une fois le PLH validé, l'intercommunalité, et ainsi les communes pourront bénéficier de toutes les aides d'état pour tenter d'atteindre les objectifs fixés.

Pour la Grande Motte en particulier l'objectif est de réaliser de nouveaux espaces de vie dans le respect du patrimoine architectural et l'identité de la ville.

L'extension du Parc doit être l'occasion d'un faire un site remarquable par son architecture et ses innovations techniques au profit de tous.

Un centre d'interpolarité et d'échange, de vie, en centre ville, environnemental, économique, touristique et urbain

Le développement immobilier de la Grande Motte devra respecter son ADN et plus encore. sublimer un héritage hors normes.

Son évolution devra être novatrice et remarquable en tous points : Architecture, bioclimatique, interpolarité, environnement, intégration ...

Alors quelles sont les pistes envisagées ?

À court terme, utiliser les «enclaves» disséminées sur la commune (parkings sous utilisés, espaces vacants...)

À moyen terme, travailler sur les secteurs «mutables», ce sont les constructions existantes qui peuvent être transformées, modifiées, réinventées, comme la surélévation d'un bâtiment existant la modification ou la réaffectation de bâtiments administratifs, commerces, (dans le respect des normes de hauteur imposées sur la commune).

À long terme, l'extension de la zone portuaire qui n'est pas seulement l'objectif de doter la commune de 1500 anneaux supplémentaires mais également de donner un nouveau souffle au centre ville tout en prolongeant l'esprit d'innovation et de réflexion en terme de développement durable et de transition énergétique.

La maîtrise foncière et le bien être des Grands Mottois restera au centre des préoccupations dans ce grand plan de restructuration immobilière, et du logement en particulier.

La Grande Motte doit répondre à une demande croissante de logements et de résidence.

De la part des jeunes actifs qui travaillent sur la commune et qui souhaitent accéder ici, à la propriété, voire simplement louer.

De Grand Mottois qui souhaitent vendre pour acheter plus grand.

De Montpellierains qui, par la proximité y voient un lieu de vie remarquable.

De Français de toutes régions et d'étrangers qui voient en cette ville un lieu de villégiature idéal.

...RESTER EXIGEANT!

POUR UNE OFFRE DE QUALITÉ DIGNE DE SON ENVIRONNEMENT



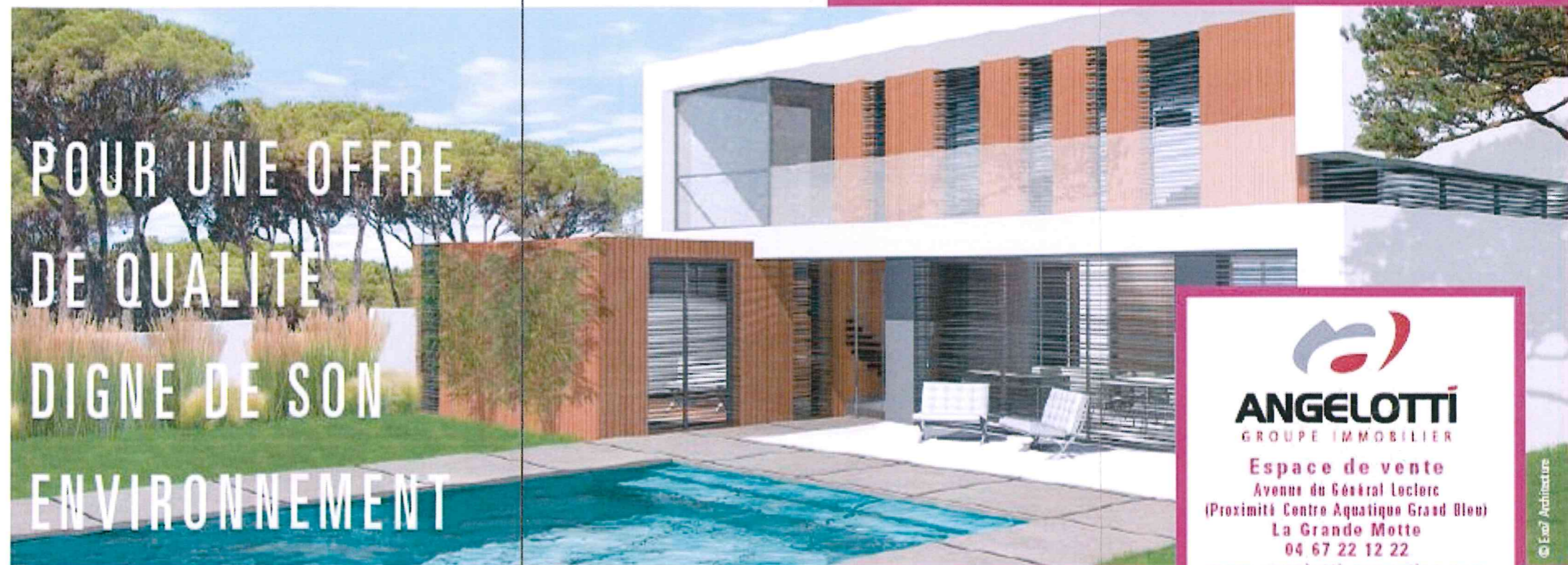
© D. J. Architecture

La Prairie du Golf, réalisation du Groupe ANGELOTTI, accueille ses premiers habitants



VILLA WGM

À La Grande Motte, au cœur du Quartier du Golf, dans un environnement privilégié en lisière de pinède, « La Prairie du Golf » propose des parcelles à bâtir. Celles-ci accueillent des villas aux lignes résolument contemporaines, au sein d'un quartier « vert » répondant à une démarche de développement durable.




ANGELOTTI
GROUPE IMMOBILIER

Espace de vente
Avenue du Général Leclerc
(Proximité Centre Aquatique Grand Bleu)
La Grande Motte
04 67 22 12 22
www.angelotti-promotion.com

© D. J. Architecture